**Présentation du programme et recommandations pour la proposition des coalitions nationales**

**CSEF 2013-2014**

Avril 2013





::::::::Desktop:Screen Shot 2013-04-22 at 15.47.00.png

Sommaire

[Appel à propositions pour le CSEF 3](#_Toc354310745)

[Qu'est-ce que la CME ? Qui sont les partenaires régionaux du CSEF ? 3](#_Toc354310746)

[Qu'est-ce que le Fonds de la société civile pour l’éducation ? 4](#_Toc354310747)

[Qui peut demander un soutien financier ? 5](#_Toc354310748)

[Calendrier 6](#_Toc354310749)

[Quel montant les coalitions peuvent-elles demander ? 7](#_Toc354310750)

[Structure de la proposition 7](#_Toc354310751)

[Quels types d’activités seront soutenus par les fonds du CSEF ? 7](#_Toc354310752)

[Qu'est-ce que l'évaluation des besoins de capacités ? 11](#_Toc354310753)

[Critères d'évaluation des propositions 11](#_Toc354310754)

[Pays dans lesquels il n'existe pas de coalition de l'éducation 12](#_Toc354310755)

[Suivi, évaluation et apprentissage 13](#_Toc354310756)

## **Appel à propositions pour le CSEF**

La Campagne mondiale pour l'éducation (CME) et ses partenaires régionaux ACEA, ANCEFA, Oxfam GB West Africa, ASPBAE, EIAP, CLADE et ActionAid Americas proposent aux coalitions de la société civile pour l’éducation de postuler pour un financement au titre du Fonds de la société civile pour l’éducation (CSEF) 2013-2014. Les coalitions éligibles et intéressées doivent soumettre leur candidature au Secrétariat régional du CSEF (ACEA, ANCEFA, ASPBAE, CLADE)avant la date limite du **20 mai 2013**.

Conditions à remplir pour la prise en compte des demandes de financement :

* Les coalitions doivent satisfaire à tous les critères d'éligibilité (voir ci-dessous)
* Un dossier de proposition complet conforme aux recommandations et exigences du CSEF (voir ci-dessous) doit être déposé
* Les descriptions et le budget de la proposition doivent être alignés sur les buts et objectifs du CSEF 2013-2014
* Dans les cas où il existe des problèmes non résolus de gestion financière ou de compte-rendu liés à un financement antérieur du CSEF, les coalitions concernées ne seront éligibles à un nouveau financement que lorsqu'une procédure de résolution des points litigieux aura été mise en place.

**Veuillez lire attentivement les recommandations qui suivent. Pour éviter tout délai dans l'examen de votre proposition, assurez-vous que tous les critères spécifiés ici sont satisfaits.**

## **Qu'est-ce que la CME ? Qui sont les partenaires régionaux du CSEF ?**

La Campagne mondiale pour l’éducation (CME) est un mouvement mondial de la société civile. L’objectif principal de la CME est de promouvoir et défendre l’éducation en tant que droit humain fondamental et de mobiliser les pressions publiques sur les gouvernements et la communauté internationale afin qu’ils tiennent leurs engagements de fournir une éducation publique de base gratuite et obligatoire pour tous, et particulièrement pour les enfants, les femmes et les membres des groupes exclus. La CME est convaincue que l'Education pour tous est un objectif réalisable si les gouvernements mobilisent les volontés politiques et les ressources disponibles.

La CME est composée d'organisations de la société civile du monde entier, dont des organisations de la société civile nationales, régionales et internationales, des syndicats d'enseignants, des défenseurs des droits de l’enfant et des agences d'exécution. Les organisations suivantes sont les partenaires régionaux et les gestionnaires de fonds du CSEF :

* Campagne arabe pour l’Education pour tous (ACEA)
* Réseau africain de campagne pour l’Education pour tous (ANCEFA)
* Bureau Asie-Pacifique Sud d’éducation des adultes (ASPBAE)
* Campagne d’Amérique latine pour le droit à l’éducation (CLADE)
* Oxfam Great Britain (OGB) West Africa
* Bureau Asie-Pacifique de l'Internationale de l'Education (EIAP)
* ActionAid Americas

Au plan national, les coalitions de la société civile pour l'éducation s'efforcent de contribuer à faire progresser l'EPT, les objectifs éducatifs nationaux et d'autres aspects cruciaux de l'éducation par la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion, la participation à la vie politique, et par des initiatives de plaidoyer, de recherche et de suivi.

## **Qu'est-ce que le Fonds de la société civile pour l’éducation ?**

Le Fonds de la société civile pour l’éducation (CSEF) est destiné à soutenir les efforts de la société civile visant à réaliser l'EPT au plan national et international et à atteindre d'autres objectifs éducatifs nationaux. Pour cela, le CSEF accorde des subventions aux coalitions de la société civile pour l'éducation, les aide à développer leurs capacités et stimule l'apprentissage entre les pays et les régions au travers des réseaux de la société civile.

Grâce au CSEF, les coalitions de la société civile sont en mesure de participer davantage aux processus politiques et de planification du secteur éducatif de leur pays, de sensibiliser l'opinion et de la mobiliser autour des questions éducatives, d'améliorer la qualité de leurs initiatives de recherche, de stratégie et de lobbying, et enfin de travailler ensemble par-delà les frontières nationales et régionales pour partager leurs expériences et s'impliquer dans les processus internationaux.

En 2011-2012, les activités dans le cadre du CSEF ont amené des résultats tangibles :

* augmentation du nombre de coalitions nationales de l’éducation dans le monde ;
* augmentation du nombre, amélioration de la qualité et renforcement de l'influence des coalitions nationales de l’éducation dans les domaines suivants : participation politique, plaidoyer, mobilisation des communautés, suivi sectoriel et recherches stratégiques ;
* renforcement de la nature démocratique et des structures de gouvernance des coalitions nationales ;
* déploiement de tout le potentiel d'une campagne populaire mondiale qui porte la voix et les intérêts de la société civile en défense de l'EPT au plan national et sur la scène internationale.

CSEF 2013-2014

Au titre du CSEF, la CME a obtenu des fonds du Partenariat mondial pour l’Education (GPE) pour le financement d'une cinquantaine de coalitions de la société civile pour l'éducation et de quatre réseaux régionaux jusqu'à fin 2014.

L'opération CSEF 2013-2014 sera gérée par le Secrétariat mondial de la Campagne mondiale pour l’éducation, les secrétariats régionaux et les agences régionales de gestion financière. Un comité de coordination régional plus restreint pourra être implanté dans certaines régions afin de gérer les différents aspects du projet.[[1]](#footnote-1) Les secrétariats régionaux et les agences régionales de gestion financière ont pour rôles respectifs de soutenir la mise en œuvre des propositions des coalitions et le renforcement des capacités associées, et de distribuer les fonds en veillant à ce qu'ils soient gérés sainement par les coalitions. Le Secrétariat mondial s'occupe des relations avec le GPE, supervise l'implantation globale du programme CSEF, facilite et coordonne les échanges inter-régionaux et l'assistance technique, tout en prenant la tête des initiatives politiques au plan mondial.

Le programme CSEF 2013-2014 vise à atteindre un but global et quatre objectifs programmatiques en finançant les activités politiques et de plaidoyer des coalitions nationales de l'éducation, en leur apportant un soutien technique et en les aidant à développer leurs capacités, et enfin en facilitant la collaboration Sud-Sud et le partage des connaissances.

But global du CSEF : contribuer à la réalisation des objectifs éducatifs nationaux et de l'Education pour tous en soutenant la participation effective des organisations de la société civile et des citoyens aux débats sur l'éducation, à la planification sectorielle et aux révisions du secteur.

**Participation politique**

Objectif 1 : La participation officielle de la société civile aux processus stratégiques et d'examen du secteur éducatif et le dialogue avec les décideurs politiques et les parlementaires se sont renforcés et sont davantage reconnus.

**Sensibilisation du public et renforcement de la coalition**

Objectif 2 : Les coalitions nationales de l'éducation développent activement les capacités des populations à accéder et participer aux débats du secteur de l'éducation, par la sensibilisation, le renforcement des connaissances et des compétences, et la création d'opportunités de participation.

**Initiatives de recherche, de suivi et de l'analyse de haute qualité**

Objectif 3 : Les recherches et analyses de la société civile contribuent à mettre en place des plans, des politiques, des financements et des pratiques du gouvernement national qui permettront de réaliser le droit à une éducation de qualité pour tous et les six objectifs de l'EPT.

**Apprentissage transfrontalier et création de réseaux pour le changement**

Objectif 4 : Le projet CSEF renforce la qualité et l'impact de l'engagement de la société civile dans le secteur éducatif en promouvant les partenariats, en renforçant la collaboration Sud-Sud et le partage des connaissances, et en facilitant l'influence sur les processus politiques à l'échelon mondial.

## **Qui peut demander un soutien financier ?**

Pour être éligibles :

* Les coalitions nationales doivent être implantées dans des pays éligibles au GPE ou avoir bénéficié du CSEF dans le passé.[[2]](#footnote-2)
* Tous les critères (finances, audits et rapports notamment) relatifs à des fonds CSEF reçus précédemment par la coalition doivent avoir été satisfaits.
* Les coalitions doivent être enregistrées dans leur pays, ou prouver qu'elles prévoient de le faire.

Une seule proposition par pays, portée par une coalition de la société civile de portée nationale et centrée sur l'éducation, pourra bénéficier du fonds. S'il existe plusieurs coalitions et des intérêts multiples dans un même pays, les candidats sont invités à s'unir pour produire une proposition unique au nom d'une coalition nationale élargie ou d'un consortium d'OSC ou de coalitions (ce qui n'est pas toujours possible).

Liste des pays éligibles au programme CSEF 2013-2014 :

***Afrique :*** Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire\*, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Rép. Démocratique du Congo (RDC), Rwanda\*, Sénégal, Sierra Leone, Sud-Soudan\*, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe

***Asie et Pacifique :*** Afghanistan\*, Bangladesh, Birmanie\*, Cambodge, Inde, Indonésie, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Sri Lanka, Timor Leste, Vanuatu et Vietnam

***Amérique latine :*** Bolivie, Haïti, Honduras\*, Nicaragua et Rép. Dominicaine

***Moyen-Orient, Europe et Afrique du Nord*** Albanie\*, Georgie\*, Moldavie\*, République du Kyrgysztan\*, Somalie, Soudan, Tadjikistan\*, Yémen.

Un astérisque (\*) signale les nouvelles coalitions éligibles au CSEF.

## **Calendrier**

Pour recevoir un financement CSEF 2013-2014, les coalitions devront envoyer tous les éléments de leur proposition ***par e-mail*** au Secrétariat régional du CSEF avant le 20 mai 2013 11h00 GMT. Les propositions qui satisfont à la description du projet et aux critères seront présentées par le Secrétariat régional au Comité régional de financement. Les secrétariats régionaux aideront les coalitions à remplir les propositions CSEF lorsque celles-ci auront reçu les matériels nécessaires.

Dates

Distribution des formulaires et recommandations 26 avril 2013

**Date limite de dépôt de la proposition** ***20 mai 2013***

Fin de l'examen des propositions des coalitions par

les comités de financement 14 juin 2013

**Décisions de financement communiquées aux coalitions** ***avant le 18 juin 2013***

Signature des contrats et transfert de

la première tranche des fonds avant le 24 juin 2013

Les propositions qui répondent aux critères d'éligibilité sont évaluées par le comité régional de financement. Les propositions qui ne satisfont pas aux critères ou qui ne correspondent pas aux normes d'évaluation seront renvoyées aux coalitions avec des commentaires destinés à permettre aux coalitions de représenter leurs propositions de manière à satisfaire aux normes d'évaluation et à être éligibles au financement du CSEF. Chaque comité régional de financement déterminera son propre calendrier pour la re-soumission des propositions.

## **Quel montant les coalitions peuvent-elles demander ?**

Le Secrétariat régional informera chaque coalition de l'échelle des propositions acceptables dans chaque région. Le montant final du don alloué à la coalition est déterminé par le comité régional de financement en fonction des fonds disponibles et de l'évaluation par le comité des propositions qui lui sont présentées en tenant compte du contexte national et de celui de la coalition. Pour déterminer le montant du financement, le comité régional de financement prendra également en considération les besoins de développement des capacités de la coalition et ses performances antérieures. Dans les pays où il n'existe pas de coalition nationale de l'éducation, les coalitions nouvellement constituées recevront au maximum 50 000 dollars US pour financer la première année du programme.

**Note sur le financement :** *Les coalitions sont invitées à proposer un plan et un budget couvrant 18 mois, entre juillet 2013 et décembre 2014. Les comités régionaux de financement décideront des allocations en fonction de ces budgets. Il est possible cependant que les budgets 2014 subissent quelques révisions fin 2013 suite à d’éventuelles révisions du budget global du programme par le GPE. Dans ce cas, les coalitions en seront informées avant la fin de l’année 2013.*

## **Structure de la proposition**

**Une proposition présentée par une coalition au Secrétariat régional sera considérée comme complète si elle contient tous les éléments suivants :**

* Page de couverture de la proposition (Section 1)
* Description de la proposition (Section 2) comprenant :
  + la présentation de la coalition
  + le contexte national et la consultation des membres
  + les objectifs de la coalition pour l'utilisation des fonds CSEF 2013-2014
  + la stratégie de la coalition et les activités détaillées (Attention : les stratégies et les activités doivent être clairement reliées aux postes budgétaires proposés)
* Proposition de budget et notes budgétaires (Section 3)
* Evaluation des besoins de capacités de la coalition et partage des expériences (Section 4)
* Financement et contexte de la coalition (Section 5) Cette section doit inclure les statuts de la coalition et les documents d'enregistrement.

## **Quels types d’activités seront soutenus par les fonds du CSEF ?**

Lors de la rédaction de leur proposition, les coalitions devront définir leurs propres objectifs et les activités associées en gardant à l'esprit le but global du CSEF : ***contribuer à la réalisation des objectifs éducatifs nationaux et de l'Education pour tous en soutenant la participation effective des organisations de la société civile et des citoyens aux débats sur l'éducation, à la planification sectorielle et aux révisions du secteur.*** Les objectifs des coalitions nationales dans le cadre du programme CSEF devront être clairement liés aux aspects mis en évidence par l'analyse du contexte de chaque coalition nationale, et être axés sur la réalisation de changements précis dans les politiques et les pratiques du secteur de l'éducation. Par exemple, une coalition pourra souhaiter poursuivre des objectifs relatifs à la mise en place ou la modification de la législation, à l'augmentation des allocations budgétaires pour combler des lacunes spécifiques, à l'amélioration des services fournis ou au renforcement de la responsabilité et la transparence dans la gouvernance du secteur éducatif national. Les objectifs et les activités CSEF devront aussi refléter les valeurs et les buts propres à chaque organisation. Le modèle de proposition pour les coalitions nationales contient en page 9 un exemple de propositions de stratégies et activités.

Les propositions CSEF doivent clairement démontrer que les activités prévues contribueront à obtenir les changements de politiques et de pratiques décrits dans les objectifs de la coalition.

Nous vous présentons ci-dessous quelques exemples d'activités pouvant être financés par les fonds du CSEF. Les objectifs du programme CSEF (voir p. 5) illustrent différents moyens par lesquels nous espérons collectivement atteindre les objectifs éducatifs nationaux et l'EPT, et chacune des activités ci-dessous est en rapport avec un ou plusieurs de ces objectifs. En préparant son plan d'action, chaque coalition devra veiller à relier ses propres objectifs et ses activités aux objectifs généraux du programme CSEF.

**EXEMPLES D'ACTIVITES CSEF**

*Activités de participation politique*

* Participation à des comités permanents délivrant des recommandations politiques et de mise en œuvre aux principaux décisionnaires du secteur de l'éducation (par ex. GLE, groupes de travail techniques, réunions des comités de coordination ou autres structures multipartenaires similaires chargées de la planification et du suivi dans le secteur éducatif).
* Participation à des comités ponctuels d'examen des dispositifs législatifs (lois, amendements) et des politiques touchant à l'éducation (lois sur l'éducation nationale, politiques à l'égard des enseignants ou des langues), ou participation à l'élaboration ou la révision de certaines initiatives spéciales ou programmes affectant l'éducation ou la politique éducative.
* Participation à des comités et des activités de planification annuelle (développement, débat et examen des performances annuelles et analyse des plans et budgets des années à venir, par ex.)
* Contacts avec des parlementaires individuels et les groupes parlementaires appropriés, participation à des audiences parlementaires pour y apporter des informations utiles, soutien ou coordination de travaux parlementaires.
* Engagement auprès des décideurs (ministres, parlementaires, responsables gouvernementaux et représentants des bailleurs de fonds) en dehors des processus formels, y compris à travers des réunions de lobbying et d'autres activités de plaidoyer.

*Activités de sensibilisation et de mobilisation du public, de renforcement de la coalition*

* Campagnes de sensibilisation du public, incluant des campagnes ciblées dans les médias (publications, radio, sms, télévision)
* Des réunions communautaires destinées à communiquer (ou à recueillir des réactions) autour des plans éducatifs en général et de certains points précis au niveau national et sous-national (par ex. budget de l’éducation/allocation des ressources, dépenses, équité, résultats de l’apprentissage). *Autres suggestions : Forums de discussion sur Internet, campagnes d'envoi de messages.*
* Réunions communautaires et autres activités destinées à renforcer la participation des citoyens à l'éducation au niveau sous-national (école, communauté, district/région).
* Développement de positions ou déclarations basées sur les opinions et les avis des citoyens
* Formation et mobilisation des membres de la coalition (ou d'autres parties) autour des thèmes et activités de la campagne.
* Etablissement ou renforcement des structures de la coalition / des réseaux EPT au niveau sous-national ; place accrue des groupes marginalisés, des femmes et des jeunes au sein de la coalition nationale ; collaboration avec d'autres mouvements sociaux ; implication de nouveaux publics, de groupes influents (par ex. universités, cercles de réflexion, leaders d'opinion).
* Activités visant à renforcer la représentativité des administrateurs et du personnel de la coalition, modification des structures de gouvernance de la coalition en vue d'accroître son caractère démocratique et sa représentativité, élaboration de plans stratégiques et de documents de position de la coalition à partir de la consultation des membres et des assemblées générales, utilisation accrue de méthodes inclusives permettant aux populations marginalisées de s'exprimer et se faire entendre.

*Activités de initiatives de recherche, de suivi et de l'analyse de haute qualité*

* Collecte de données probantes sur la transparence, la responsabilisation et les performances/la qualité du service fourni[[3]](#footnote-3)
  + Suivi des dépenses publiques et de l'allocation des ressources.
  + Audits sociaux, suivi communautaire des écoles et des activités dans les districts par rapport aux plans établis et aux responsabilités des établissements scolaires, des officiels du district et du gouvernement.
  + Suivi de l'attribution et l'utilisation des fonds de l'aide dans le secteur éducatif
* Examen du secteur éducatif fondé sur les droits[[4]](#footnote-4)
  + Examen et suivi des plans d’éducation, des politiques et des cadres législatifs (et leur impact sur les groupes pauvres et marginalisés)
  + Analyse des lois et des cadres politiques du secteur de l'éducation, et de leur pertinence pour différents groupes sociaux
* Recherches ciblées et documents de position[[5]](#footnote-5)
  + Recherches ciblées sur les aspects clés de l'EPT (budget, financement, dépenses ; gouvernance, transparence, responsabilité sociale ; protection des droits) et sur les nouveaux défis qui se posent.
  + Documents de position (par ex. examen des plans de l'éducation avec recommandations et mise en avant des priorités de la coalition).
  + Documents de stratégie / de plaidoyer interpellant les décideurs sur des problèmes clés.

*Activités d'apprentissage transfrontalier et création de réseaux pour le changement*

* Participation à des activités régionales et mondiales de renforcement des capacités, de suivi et d’évaluation, et d'apprentissage.
* Utilisation des plateformes et des outils du CSEF pour partager des informations, des expériences et des publications et pour participer à des discussions thématiques sur l'éducation.
* Participation à des visites instructives, des échanges Sud-Sud et des formations professionnelles
* Participation aux processus de la société civile pour l’EPT après 2015 au niveau national et régional, et engagement dans des initiatives internationales comme « Education First ».
* Participation à des plaidoyers au plan régional et mondial, des activités d'apprentissage et d'échange entre pairs.
* Collaboration avec des alliés pour défendre la place de la société civile dans les structures régionales et mondiales, y compris via les plateformes de la société civile du GPE.

Il est peu probable que les coalitions aient les capacités de réaliser l'ensemble complet de ces activités et, selon les contextes, certaines d'entre elles ne seront sans doute pas possibles ni utiles. Chaque coalition doit déterminer sa propre stratégie en fonction de ses objectifs, et définir ainsi les activités qu'elle va mener, en se basant sur :

* ce qu'elle veut obtenir ;
* les ressources dont elle dispose (y compris l'expertise de ses membres, l'accès aux décideurs, sa présence sur le terrain, etc.) ;
* le contexte social et politique.

Elle pourra ainsi déterminer les stratégies et activités les plus appropriées pour provoquer le changement.

## **Qu'est-ce que l'évaluation des besoins de capacités ?**

Les coalitions nationales seront également invitées à évaluer leurs besoins en capacités. Cette évaluation des besoins donnera la possibilité aux coalitions d'identifier les lacunes de capacités qu'elles souhaitent combler pour pouvoir progresser vers leurs objectifs, de définir les domaines où elles ont besoin d'un soutien régional pour développer leurs capacités et enfin, de mettre en évidence les capacités, l'expertise et l'expérience dont elles disposent et qu'elles sont prêtes à partager avec d'autres coalitions.

L'évaluation des besoins en capacités porte sur les domaines suivants :

* Evaluation des lacunes de capacités et des besoins en rapport avec les objectifs de la coalition
  + *Gestion des membres et représentation de la coalition :* Ce domaine se rapporte à la volonté des coalitions d'augmenter et diversifier leurs membres ; de renforcer l'inclusion des groupes marginalisés ; d'améliorer la participation démocratique et la représentation ; ou encore d'étendre leur influence et leurs activités au niveau sous-national.
  + *Capacités requises pour les objectifs clés :* Renforcement des capacités à participer efficacement à la vie politique ; à développer des stratégies et des activités de sensibilisation, de mobilisation et de participation ; et à améliorer le suivi, la recherche et le plaidoyer.
  + *Capacités de gestion :* Planification stratégique, gestion financière, mise en œuvre, planification de la viabilité et collecte de fonds.
* Suggestion de méthodes de renforcement des capacités : Le renforcement des capacités peut prendre la forme de formations en face à face, d'initiatives de soutien à distance ou de parrainage régional, ou passer par le développement de réseaux d'apprentissage entre pairs, etc.
* Partage des connaissances et des expériences de la coalition : Les coalitions seront invitées à définir les domaines dans lesquels elles possèdent des capacités, une expertise, des expériences ou des outils qu'elles accepteraient de partager avec d'autres coalitions.

## **Critères d'évaluation des propositions**

Le comité régional de financement évaluera les propositions des coalitions nationales en fonction des trois aspects décrits ci-après. Les décisions seront fonction des fonds disponibles et de l'évaluation de la proposition par le comité en tenant compte du contexte du pays et de celui de la coalition. Pour déterminer le montant du financement, le comité régional de financement prendra également en considération les besoins de développement des capacités de la coalition et ses performances antérieures.

Critères d'évaluation de la proposition CSEF

*Mission et objectifs du CSEF*

* La proposition démontre que la coalition dispose de l'appui d'une large partie de la société civile et, si nécessaire, elle inclut des plans d'extension des membres de la coalition [[6]](#footnote-6)
* La proposition démontre clairement la détermination de la coalition à promouvoir le droit à l'éducation.
* La proposition est clairement alignée sur les objectifs du CSEF et les buts et priorités de l'éducation au niveau national et régional.

*Conception de programme et cadre logique*

* Toutes les sections de la proposition doivent être intégralement renseignées.
* La proposition est structurée de manière à clairement relier les objectifs, les activités et les résultats escomptés.

*Budget et notes budgétaires[[7]](#footnote-7)*

* Le budget est conforme à la description de la proposition (objectifs, activités, résultats).
* Les notes budgétaires décrivent clairement et en détail chaque activité (nombre de participants, coûts d'hébergement, coûts d'organisation, coûts des matériels, etc.).
* Le budget établit un équilibre raisonnable entre les frais généraux (bureaux, fournitures, administration et maintenance, logistique), les coûts de personnel et les coûts des activités[[8]](#footnote-8)
* Les coûts présentés dans le budget sont raisonnables, correspondent aux coûts dans le pays et aux budgets et coûts précédemment présentés par la coalition.
* Les budgets et les notes budgétaires identifient clairement les employés dont les salaires sont inclus et détaillent leurs responsabilités.
* Les budgets et les notes budgétaires identifient clairement la portion des salaires, des contributions sociales, du loyer et des dépenses allouées aux activités CSEF (par ex. si un employé travaille à temps partiel pour une activité financée par un autre donateur, ou si le loyer/les dépenses quotidiennes sont en partie imputées à un autre financeur).

## **Pays dans lesquels il n'existe pas de coalition de l'éducation**

Dans les pays où il n'existe pas de coalition de l'éducation, le comité régional de financement étudiera les propositions émanant d'organisations de plaidoyer de la société civile qui présentent un plan crédible de mise en place d'une coalition nationale de l'éducation. Dans ces pays, les secrétariats régionaux établiront un dialogue avec les organisations de plaidoyer de la société civile œuvrant dans l'éducation et les syndicats d'enseignants en vue de convenir d'une proposition de financement et d'un plan de création d'une coalition nationale de l'éducation. Les comités régionaux de financement pourront également prendre en compte des demandes d'expansion venant de pays dépourvus de coalitions de l'éducation, s'il existe dans ces pays des organisations puissantes déjà membres ou partenaires de la CME ou s'il semble possible de renforcer des organisations désireuses de devenir membres de la CME;

## **Suivi, évaluation et apprentissage**

Les progrès du programme CSEF seront mesurés à l'aide d'un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage qui sera développé dans les mois à venir. Ce cadre précisera le but global du programme, les objectifs et les résultats escomptés que nous nous efforçons collectivement d'atteindre, en les reliant de façon claire aux objectifs et activités au plan national. Nous pourrons ainsi rendre compte des changements et de ce qui est fait pour les provoquer. La CME portera la responsabilité ultime de rendre compte aux financeurs, mais la capacité à satisfaire les buts du programme dépendra des efforts déployés par toutes les parties pour élaborer et mettre en œuvre des plans et des activités de qualité qui amènent des changements de politiques et de pratiques – correspondant aux objectifs définis par chaque partenaire. De bonnes propositions, comportant des objectifs et des stratégies clairement définis, nous aideront à mieux comprendre quelles politiques et pratiques chaque coalition s'efforce d'influencer ; ainsi, nous serons plus à même de rendre compte au GPE des efforts que nous déployons pour obtenir des changements précis au niveau national.

1. Par exemple, la région Asie-Pacifique fonctionne avec un comité de coordination régional composé du coordinateur mondial, du coordinateur régional, du gestionnaire de fonds, du chef du Secrétariat et du président du comité régional de financement. Ce comité est responsable du suivi global des avancées et des difficultés qui accompagnent l'utilisation des fonds pendant tout le cycle du projet. En Afrique, un groupe régional de coordination est chargé de la coordination, la communication et la mise en œuvre du programme dans la région. Il comprend des représentants du Secrétariat mondial et du Secrétariat régional ainsi qu'un délégué de l'Agence régionale de gestion financière. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les coalitions des pays qui ne sont plus éligibles au GPE ne pourront plus prétendre aux financements CSEF provenant du GPE après le 31 décembre 2014. [↑](#footnote-ref-2)
3. Exemples : examen des allocations inéquitables d'enseignants, financement des écoles, manuels scolaires ; suivi des dépenses ; examen de la passation des marchés ; création de cartes d'évaluation au niveau des écoles et des districts. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les évaluations participatives de la pauvreté et la vulnérabilité (PPVA) illustrent ce type d'activités. Les PPVA recueillent l'opinion des populations marginalisées pour identifier les problèmes d'accès, de fourniture de service et de qualité et mettre en évidence les + et les - des différentes interventions « pro-pauvres ». [↑](#footnote-ref-4)
5. Exemples : examen des cas de violation des droits, analyse des frais de scolarité, mise en œuvre d'une politique d’éducation en langue maternelle ; accès à l'éducation dans des zones d'habitation informelle ou d'urgence, pratiques prometteuses en matière de participation communautaire, renforcement de la participation des filles dans les écoles. [↑](#footnote-ref-5)
6. En incluant par ex. les organisations de terrain, les organisations d'enseignants, les mouvements des droits des femmes et les organisations de défense des droits des groupes défavorisés (minorités, personnes handicapées, populations indigènes, etc.) [↑](#footnote-ref-6)
7. Dans certaines régions, des informations complémentaires sont exigées dans les notes budgétaires. Les secrétariats régionaux et les agences de gestion financière apporteront des conseils pour la préparation du budget et des notes budgétaires. [↑](#footnote-ref-7)
8. N. B. Il peut y avoir quelques recoupements entre les catégories. Les coûts de personnel peuvent concerner des personnes travaillant dans le service financier ou d'autres impliquées dans des activités de plaidoyer. Les coûts de personnel et les frais généraux peuvent également varier en fonction des coalitions. L'objectif est de prouver au comité de financement que les coûts qui ne sont pas directement liés aux activités de la coalition n'engloutissent pas une part trop importante du budget. [↑](#footnote-ref-8)